



Commune de
LIGNIERES-CHATELAIN
16 Place de la Mairie
Tel. 03.22.38.03.91

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Nous vous informons qu'un ramassage des déchets verts aura lieu :

Lundi 11 mars 2024,

Lundi 25 mars 2024.

Le ramassage des déchets verts reprendra tous les lundis à partir du :

Lundi 8 avril 2024.

Les conditions restent inchangées :

- Uniquement des déchets verts,
- 2 poubelles de 100 litres par semaine et par maison,
- Poids raisonnable de 25 kg max : si trop lourd non ramassé,
- Pas de ficelles, pas de plastique, pas de cailloux : si non-respect, non ramassé,
- Ramassage le lundi entre 8 heures et 12 heures.

RECENSEMENT MILITAIRE

Chaque français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Pour cela il faut se rendre se rendre en Mairie pour l'inscription muni du livret de famille et accompagné d'un représentant légal.

Pour rappel, s'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'Etat (permis de conduire, baccalauréat, ...) avant 25 ans.

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons les nouveaux habitants de notre village à venir se présenter en Mairie aux horaires d'ouverture.

Cela permet de maintenir nos registres de la population à jour.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE : ELECTIONS EUROPEENNES 09 JUIN 2024

La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est fixée au :

Vendredi 3 mai 2024

Les électeurs français ont jusqu'au vendredi 3 mai 2024 pour s'inscrire sur les listes électorales de leur commune, leur permettant ainsi de prendre part aux élections européennes de juin 2024.

Une démarche qui peut s'effectuer directement auprès de la mairie de sa ville ou, encore plus facilement, en ligne grâce à un portail.

A noter toutefois : pour les inscriptions et changements en ligne, la date limite est fixée au **mercredi 1er mai 2024.**

HORAIRES ET COORDONNEES DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

La Mairie et l'Agence Postale communale sont ouvertes :

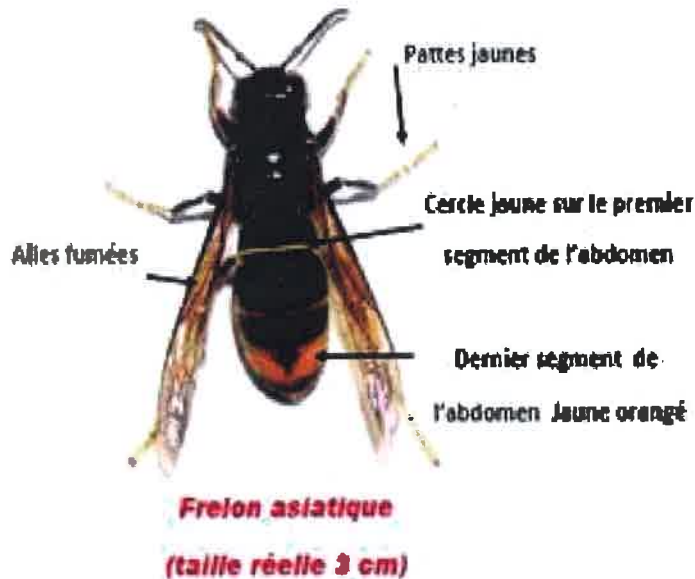
Du lundi au vendredi

De 9 heures à 12 heures.

Toutes ces informations sur notre site : <http://www.lignieres-chatelain.fr>
IPNS

Ne pas jeter sur la voie publique

Le frelon asiatique



Face à la forte prolifération des frelons asiatiques et afin de ne pas créer de concurrence déloyale aux professionnels de la destruction des nids de frelons asiatiques :

=> les pompiers n'interviennent :

- qu'en cas de danger imminent (proximité avec une école, d'un hôpital, nid au sein d'une habitation ...). Dans ce cas il convient d'alerter **la Mairie qui doit remplir la fiche de signalement et l'envoyer au SIDPC** (Service Interministériel de défense et de Protection Civile) de la Préfecture de la Somme, qui se chargera de demander une intervention du service départemental d'incendie et de secours de la Somme,

- pour le domaine public et la voie publique. Dans ce cas, la Mairie doit appeler la Préfecture (03/22/97/80/80, demander le service interministériel de défense et de protection civiles).

=> en l'absence d'urgence (nid dans un jardin, dans un champs, ...) : il appartient au propriétaire privé de se rapprocher de la Mairie.

La Mairie prendra à sa charge l'intervention d'un professionnel de la destruction des nids de frelons asiatiques.

A NE PAS FAIRE :



EN CAS D'OBSERVATION D'UN NID DE FRELON ASIATIQUE :

Signalez-le à la mairie qui a en charge le recensement et l'information.

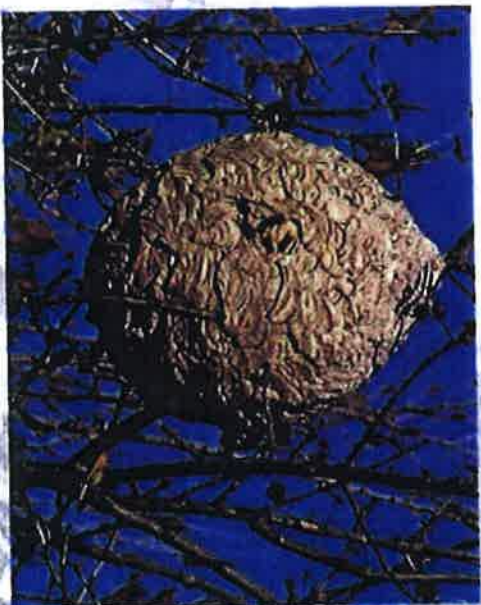
N° de téléphone de votre mairie :

03-22-38-03-91
du lundi au vendredi
de 9h à 12h

Le groupement de défense sanitaire des abeilles a en charge l'identification des frelons asiatiques et de leur nid

En cas d'urgence (danger imminent pour la population) composez le 18

Attention, à défaut des pompiers, seule une société certifiée peut procéder à la destruction des nids en toute sécurité



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE MIEUX LE CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR

Le frelon asiatique représente un risque en terme de sécurité publique et un danger pour l'environnement. Seul le frelon asiatique est concerné par ce plan d'action car cette espèce invasive s'attaque particulièrement aux abeilles domestiques et aux autres pollinisateurs. Le frelon européen n'est absolument pas concerné par ce dispositif d'éradication, il convient même de le protéger car il participe à la biodiversité et est lui aussi un important vecteur de pollinisation.

COMMENT LE RECONNAÎTRE :

- Tête noire
- Thorax brun foncé
- Abdomen avec des segments abdominaux bordés d'une fine bande jaune. Seul le 4ème segment de l'abdomen porte une large bande jaune-orangé.

COMMENT SE PROTÉGER ?

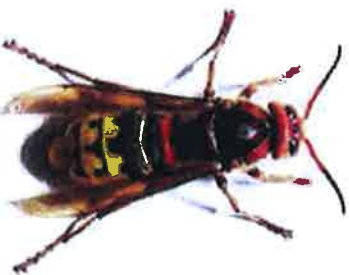
- Ne pas s'approcher d'un nid actif,
- Se tenir à distance minimale de 15 mètres du nid,
- Sensibiliser les enfants,
- Inspecter périodiquement son jardin, ses massifs,...
- Contacter la mairie pour organiser la destruction.

COMMENT REAGIR LORS D'UNE ATTAQUE ?

- Rester calme,
- Eviter les mouvements brusques,
- S'éloigner rapidement le plus loin possible du nid,
- Ne pas rester groupé.

QUE FAIRE APRES UNE ATTAQUE ?

- Se mettre au repos,
- Si la piqûre a eu lieu sur la main, retirer montre, bagues et bracelets,
- Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse,
- Appeler le 18 à la suite d'une attaque massive ou présence de tout symptôme évoquant un choc allergique (difficulté à respirer, démangeaisons, gonflement du visage, malaise, nausées,...).



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)

LES SIGNALLEMENTS NE PEUVENT SE FAIRE QU'EN CAS DE DECOUVERTE D'UN NID

CONSTRUCTION D'UN NID PRIMAIRE : (printemps)



Nid primaire de frelon asiatique

Le nid primaire du frelon asiatique héberge 20 à 30 insectes. Il est généralement construit dans un endroit abrité à hauteur d'homme (ruche vide, cabanon, trou de mur, bord de toit, roncier...).

L'orifice de sortie est situé à la base.



Nid primaire de frelon européen

CONSTRUCTION D'UN NID SECONDAIRE :



ENTREE LATÉRALE

Nid secondaire – frelon asiatique

Le nid secondaire du frelon asiatique, qui héberge 2000 à 3000 individus, est délocalisé du nid primaire dans 70% des cas, si l'environnement devient défavorable ou l'emplacement trop étroit pour la colonie en croissance. Généralement il se situe à plus de 10, 15 mètres de haut dans un grand arbre, mais des cas particuliers sont à noter (bâtiments, haies...).

L'orifice de sortie est petit et situé latéralement sur le nid.

LE NID D'AUTOMNE :

Avec l'automne, les arbres dépourvus de leurs feuilles laissent apparaître les nids de frelons asiatiques. Ces nids, de couleur marron clair et en forme de ballon de basket cristallisent les craintes.

Le nid est construit en fibres de bois mâchées formant un papier grossier. Lorsqu'il n'est plus habité et entretenu par ses occupants, le nid se dégrade naturellement au fil du temps sous l'effet des intempéries et des oiseaux qui peuvent venir consommer quelques larves mortes.



© Romé, O., Villenart, C. Le Frelon asiatique *Vespa velutina* - Inventaire national du Patrimoine naturel. In: Muséum national d'Histoire naturelle [ed.] Site Web. <http://norsasiatique.mnhn.fr/consulte/le+1+avril+2019>

Il est totalement inutile de détruire ou faire détruire un nid adulte en automne ou en hiver, car ces nids sont vides et ne seront jamais réinvestis. Les frelons asiatiques quittent définitivement le nid à l'automne (fin novembre) et début hiver avec l'arrivée du froid. Le nid est alors abandonné et ne sera pas réutilisé au printemps de l'année suivante.

Les futures reines fondatrices quittent leurs nids en automne pour se mettre à l'abri et hiverner. Elles ressortiront au printemps pour bâtir un nouveau nid.